

Antisémitisme en France depuis le 7 octobre 2023 : réalité dramatique, exploitation scandaleuse

Jean-Pierre Raoult, comité local du MRAP de Nanterre

Une version plus courte (en raison de contraintes de pagination) de ce texte va paraître, sous le même titre, dans le numéro 330 (juillet – août – septembre) de la revue trimestrielle du MRAP Différences

Les annonces et les débats relatifs à l'antisémitisme en France ont pris, depuis l'attaque terroriste du Hamas le 7 octobre 2023 une ampleur inaccoutumée. Pour en analyser la nature, nous distinguerons quatre registres, qui dans ce débat se trouvent trop souvent entremêlés, que ce soit sous le coup d'une émotion légitime devant une réalité dramatique, ou bien par effet d'une approche trop superficielle d'une situation complexe, ou encore par la mise en action d'une exploitation scandaleuse à des fins de propagande politique. Dans tous ces registres une approche rigoureuse exige de ne pas se limiter à l'observation de l'antisémitisme, quelque spécifiques à la judéité que soient les circonstances ; en effet les travaux des sociologues montrent qu'il existe une forte corrélation entre les différentes formes de racisme et plus largement entre les différentes variétés d'allophobie.

Un premier registre est celui des faits enregistrés comme antisémites.

Nous nous appuyons ici sur les données figurant année après année dans le rapport sur « La lutte contre le Racisme, l'antisémitisme et la xénophobie » de la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme). Voici le lien vers l'édition 2023 (rendue publique le 1er juillet 2024 seulement, car avait été attendue, comme chaque année, la date d'une remise du rapport au premier ministre, qui cette

année ne s'est pas produite en raison des circonstances politiques exceptionnelles) :

https://www.cncdh.fr/sites/default/files/2024-06/CNCDH_Rapport_Racisme_2023.pdf

On ne peut pas disposer, en matière de faits de racisme, de relevés exhaustifs car la délimitation du caractère raciste des faits peut parfois être délicate à établir, ainsi que leur caractérisation comme antisémite. Les relevés de faits racistes établis par le SSMSI (Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure) portent sur un vaste panel de données remontant des unités de police et de gendarmerie, mais ils ne distinguent pas les catégories de victimes et donc ne peuvent pas être utilisés pour étudier l'antisémitisme.

Les chiffres de la DNRT (Direction Nationale du Renseignement Territorial), plus contrôlés dans leur recueil et leur analyse (ce qui explique qu'ils soient moins élevés que ceux du SSMSI), ont l'avantage de l'ancienneté et de la cohérence ; la compétence de leurs réalisateurs est reconnue. Ils distinguent trois catégories de faits : antisémites, antimusulmans et « autres » (la CNCDH a en vain demandé depuis plusieurs années une typologie plus fine au sein de cette catégorie « autres »).

En revanche la communication de ces chiffres a subi depuis le 7 octobre 2023 des à-coups de nature politique peu admissibles. On a connu une période de diffusions précipitées, du 7 octobre au 15 novembre 2023, le gouvernement voulant alors manifester ainsi sa conscience d'une explosion des actes antisémites, au grand dam des statisticiens de la DNRT qui déploraient un manque de sérieux. En effet ces chiffres ont dû être corrigés, à la baisse, après vérifications. La diffusion publique a été ensuite effectuée avec des délais jusqu'au 31 décembre, puis suspendue. On tombait ainsi dans l'excès inverse et c'est par des déclarations du premier ministre et du ministre de l'intérieur que l'on a appris qu'avaient été recensés, suite aux 1242 faits d'antisémitisme pour le quatrième trimestre 2023, 366 faits pour

le premier trimestre 2024 et 521 pour le second trimestre (alors qu'il y en avait eu 436 pour toute l'année 2022). Cette remontée au second trimestre 2024, après une baisse lors du premier, est sans doute liée à la persistance de l'offensive d'Israël sur Gaza.

Alors que le bond de 284 % (c'est-à-dire une multiplication par 3,84) du nombre de faits antisémites de 2022 à 2023 (de 436 à 1676) a été largement commenté, il a été peu fait état du constat que le nombre de faits antimusulmans a aussi sensiblement augmenté, de 29 %, passant de 188 à 242. Et là aussi cette augmentation s'est portée sur le quatrième trimestre. « L'effet 7 octobre » n'est donc pas à sens unique.

Le caractère exceptionnel de l'année 2023 est particulièrement visible sur les graphiques figurant (parmi d'autres également très instructifs) dans le rapport 2023 de la CNCDH :

- Page 30 (figure 1), évolution des faits antisémites, antimusulmans et « autres », ainsi que de leur total, de 1992 à 2023,
- Page 32 (figure 2), évolution mois par mois des faits antisémites au cours de l'année 2023
- Page 34 (figure 4), évolution mois par mois des faits antimusulmans au cours de l'année 2023.

Un second registre est celui de l'évolution des préjugés à caractère raciste.

On dispose ici du « baromètre » établi pour la CNCDH par une équipe de chercheurs emmenée par Nonna Mayer et Vincent Tiberj, sur la base d'une enquête effectuée par IPSOS chaque année au mois de novembre donc, en 2023 après le 7 octobre. La synthèse de l'étude comporte le calcul de l'ILT (« Indice Longitudinal de Référence ») sur une échelle de 0 à 100, suivi depuis 1990.

Son évolution de 1990 à 2023, est lisible dans le rapport de la CNCDH, globalement dans la figure 13 (page 228) et catégorie par catégorie (donc notamment pour les Juifs) dans la figure 17 (page 234).

Après une période de croissance de 2014 (où il valait 51) à 2022 (65), il a chuté de 3 points en 2023 (62).

Mais cette chute est de 4 points pour les Juifs (le terme « Juif » désignant ici « personne ainsi qualifiée dans l'esprit de l'enquête »), passant de 72 à 68. Quoique plus marquée pour les Juifs, cette évolution est générale : baisse de 1 point pour les Maghrébins et les Noirs, de 2 points pour les Musulmans (de 59 à 57) ou de 3 points pour les Roms (de 45 à 42). « L'effet 7 octobre » semble donc sensible mais l'ILT demeure bien plus élevé pour les Juifs que pour les Musulmans ou, pire, les Roms, catégorie toujours la plus ostracisée.

Et cette détérioration de la tolérance pourrait avoir d'autres facteurs que l'impact du 7 octobre, moins conjoncturels car le rythme de croissance avait tendance à se ralentir lors des dernières années précédant. Pour une analyse fine des différents facteurs concourant à ce phénomène nous renvoyons au rapport de la CNCDH. En particulier, au vu des questions qui concourent au calcul de l'ILT concernant les Juifs, on peut observer que, en dépit de l'aggravation en 2023, qui est nécessairement largement le fait de personnes réagissant à la situation en Palestine et à Gaza, il subsiste comme moteur majeur le « vieil antisémitisme français » avec ses préjugés ancestraux sur les Juifs.

Un troisième registre, particulièrement documenté par les médias, est le sentiment provoqué chez les intéressés qui se voient concernés par un antisémitisme qui leur est présenté comme de plus en plus menaçant.

Ici « Juif » ne signifie pas, comme pour le passage précédent sur la tolérance, « qui est vu comme tel » mais « qui se pense susceptible d'être vu comme tel ». L'un des caractères les plus dramatiques de cette situation est la déstabilisation qui conduit certains à envisager des changements radicaux de leur existence, tels qu'une

dissimulation de leur judéité, un changement de quartier ou même une émigration en Israël.

Ce phénomène est analysé dans des termes analogues dans de nombreux pays : l'étude publiée en juin 2024 par l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne conclut que « *Les Juifs sont plus angoissés que jamais en Europe face à la marée montante de l'antisémitisme* », donnant pour exemple que « *76 % disent cacher occasionnellement leur identité* » ce chiffre étant de « *83 % en France* » (Le Monde, 11 juillet 2024). Ce dernier chiffre a fait l'objet d'une vaste diffusion, par exemple le jour même sur « Radio J », avec un accent mis sur un aspect particulièrement inquiétant : *Nombreux sont les sondés qui ne sont pas satisfaits de la façon dont leur gouvernement réagit à l'antisémitisme (60%). En effet, les communautés prennent de plus en plus en charge leur sécurité estimant que celle-ci n'est pas correctement assurée par l'État.*

Même si les actes les plus horribles visant des personnes ou des institutions juives n'ont pas de signification statistique, leur condamnation, fortement portée par les médias, des associations (dont le MRAP) et les autorités, est pleinement justifiée. L'angoisse et la souffrance que provoquent tant les événements les plus marquants que de multiples agressions verbales au quotidien sont un élément important de la situation concernant l'antisémitisme aujourd'hui dans notre pays.

Un quatrième registre est l'instrumentalisation de la réprobation de l'antisémitisme à des fins politiques.

Il pourrait paraître satisfaisant de constater que le rejet de l'antisémitisme soit si fort que l'accusation de s'y livrer devient un argument majeur dans le débat politique. Le Rassemblement National, outrageusement antisémite à son origine (sous le nom de Front National), s'efforce de se laver de cet outrage, même s'il revient souvent à ses vieux démons, comme on l'a vu dans la campagne des

élections législatives de juin et juillet 2024, et ce tout en restant ouvertement xénophobe, anti-musulmans, anti-arabes ...

Mais l'indispensable réprobation de l'antisémitisme est utilisée par certains comme argument pour dénoncer comme telles des déclarations, des analyses, ou des manifestations de solidarité concernant le peuple palestinien. C'est ainsi que le parti La France Insoumise, à l'égard de qui on peut comprendre des reproches d'insuffisance dans la condamnation du Hamas, est qualifié très fréquemment d'antisémite dans des prises de parole politiques ou dans les médias, ce qui est contraire à la fois à la réalité des faits et à l'honnêteté dans le débat public.

Est ainsi outrancière la phrase du président du CRIF déclarant le 6 mai 2024, au dîner annuel de son association : « Ne laissons pas LFI imposer son diktat de haine et de radicalité ». Ces accusations infusent dans la population, ce qui se voit à travers des sondages d'opinion.

Ce phénomène, savamment orchestré avec le relais « d'influenceurs » tels Raphaël Enthoven (qui a déclaré « *LFI est le premier parti antisémite de France* ») ou Bernard-Henri Lévy qui a dit de LFI « *Ce parti antisémite est en position dominante dans le Nouveau Front Populaire* »), est pertinemment analysé dans un article (ci-attaché) du Monde Diplomatique d'octobre 2024, signé de Serge Halimi et Pierre Rimbert, titré « ***L'art de la diffamation politique*** », avec pour sur titre : *Imputation mensongère d'antisémitisme*.

Les éléments d'analyse que nous venons de présenter méritent d'être complétés, notamment par la prise en compte de nouvelles données. Il serait utile de disposer de relevés mensuels de la DNRT pour étudier plus finement la baisse des actes antisémites au premier trimestre 2024 puis sa remontée au second trimestre. Il importerait d'avoir des chiffres sur les actes anti-musulmans pour savoir s'ils ont continué à être à un niveau élevé en 2024 à l'instar de ce qu'ils furent au quatrième trimestre 2023.

L'embargo maintenu sur ces chiffres par le ministère de l'intérieur est contraire à la fois aux besoins de l'analyse scientifique et aux exigences de la démocratie.